

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (15)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, Mme DUCLOS Catherine, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ZANINI Frédéric, M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. DUCHEZ Patrick ; Mr. PAILLE Jean-François ; Mme MICHELET Aude ; M. Bruno BARTHALAIS, Mr. LUGAZ Patrick ; Mme GUY Nicole ; Mme FOCHT Catherine.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : ()

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17/07/2024

Date d'affichage de la convocation : le 17/07/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Cécile ROFFINO, est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Visite de l'école de DUINGT de 18h30 à 19h ;
- ❖ Séance privée concernant la présentation du TCSPi avec Eva LORY ;
- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 Juin 2024 ;

Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

- **N°DEC202409** : Avenant au marché MAPA pour l'opération de travaux de rénovation énergétique et extension de l'école de DUINGT ;
- **N°DEC202410** : Avenant au marché MAPA pour l'opération de travaux de rénovation des bâtiments extérieur et intérieur du camping de DUINGT ;

Délibération n°D20240701 : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire du RDC du bâtiment communal de la maison Honoré situé au 72 allée de la plage à DUINGT à l'association Les lacustres :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer la mise à disposition à titre précaire et temporaire du domaine privé de la commune, du RDC du bâtiment communal dénommé « LA MAISON HONORE » situé au 72 allée de la Plage à Duingt, à l'association « les lacustres » pour stockage de matériel et à usage de bureaux, et ce à titre gracieux pour la saison du 01/10/2024 au 31/05/2025 ;**

Délibération n°D20240702 : Programme financier pour l'enfouissement des lignes pour l'installation du PAV :

Le Conseil Municipal, a entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après avoir pris connaissance du plan de financement figurant en annexe et délibéré à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement et sa répartition financière,
 - D'un montant global estimé à : 79 004.78 euros,
 - Avec une participation financière communale s'élevant à : 47 611.80 euros,

- Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 2 370.14 €uros.
- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et de honoraires divers soit **1 896.11 €** sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune de DUINGT. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit **38 089.44 €**, le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Délibération n°D20240703 : Cession d'un local communal se situant sur les parcelles communales AD405/153/152/407 à ELGEA :

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens.

Vu la proposition financière reçue le 2 juillet par l'entreprise ELGEA pour un montant de 300 000.00€.

Vu l'avis d'estimation du Domaine Public de 340 000.00 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

- ***APPROUVE la vente pour un montant de 340 000.00€ TTC :***
 - ***D'un local communal d'une surface de 306 m² comprenant deux étages, comportant probablement de l'amiante. Le local technique se situe sur les parcelles : AD403-AD405-AD153 et AD-152 pour une superficie totale de 497 m².***
 - ***La parcelle AD407 non bâtie est d'une superficie de 213 m². Un petit ruisseau est implanté sur la parcelle, l'ensemble se situant au 570 route du Vignet 74410 DUINGT.***
- ***DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge des acquéreurs de même que les frais de géomètre-expert ;***
- ***DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.***

Délibération n°D20240704 : Recrutement d'un poste permanent à temps complet d'ATSEM et d'agent d'entretien pour la saison scolaire 2024-2025 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ***d'adopter la proposition du Maire ;***
- ***d'inscrire au budget les crédits correspondants ;***
- ***que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 22/07/2024 ;***
- ***informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.***

Délibération n°D20240705 : Accord de principe pour le soutien à l'UCI et au Conseil Départemental dans l'organisation des championnats du monde de cyclisme réunis en 2027 en Haute Savoie :

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, dont trois abstentions Mme GUY Nicole, MICHELET Aude, et Mr DUCHEZ Patrick :

Après avoir entendu l'exposé du maire,

- *DONNE leur accord de principe pour le soutien à l'UCI dans l'organisation de ces championnats du monde de cyclisme 2027 en Haute-Savoie ;*
- *Soutien le Conseil Départemental dans ses démarches pour l'organisation et la bonne tenue de ces championnats dans le département de Haute-Savoie ;*
- *Dégage les moyens humains et matériels, nécessaires à la qualité de l'accueil de ces championnats en faveur de l'UCI et du Conseil Départemental de Haute-Savoie ;*

Délibération n°D20240706 : Règlement des indemnités de congés annuels 2024 à mme BRUYANT Claire :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- *Décide* de régler le montant de 1 570.11 € bruts correspondant aux indemnités de congés 2024 de Mme BRUYANT Claire,
- *Accorde* que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 charges de personnel.

Questions Diverses et tour de table :

- Présentation de l'avancement du PLUI, validation du zonage proposé, quelques petits ajustements sont à prévoir, nous allons essayer de faire accepter des serres dans la commune ;
- La nouvelle offre renégociée concernant le dossier ZMEL par le groupement de commune est présentée au Conseil Municipal et est acceptée en majorité afin de poursuivre la procédure, 5 élus sont contre ;
- L'ensemble du Conseil a visité l'école, les travaux avancent bien, l'absence de machine à laver dans les studios a été soulevée ;
- Des courriers vont être transmis aux administrés de la route de Fergy afin que le taillage des haies et des arbres soit effectué ;
- Le 1^{er} marché nocturne ainsi que le bal se sont bien passés ;
- Renouvellement de l'équipe des marmottons, bilan positif malgré le manque de participant ;
- Le site internet de la commune doit être mis à jour en fonction des évènements à venir ;
- La suppression des poubelles de la plage donne un gain de temps aux employés municipaux, il y a peu de déchets sur la plage, mais les poubelles des toilettes publiques sont pleines. Il faudra prévoir de fermer à clé les poubelles de la Petite Fringale installées par le Grand Annecy, voir le résultat en haute saison ;
- Le choix du nom de l'école est en cours de réflexion ;
- L'installation des tentes de l'autre côté de la route du camping rend le secteur dangereux, les personnes traversent sans faire attention et la route est très encombrée, une solution doit être envisagée afin d'éviter les accidents.
- La séance est levée à 23h00

**Le Maire,
Marc ROLLIN**



Le registre des délibérations est consultable en Mairie.